

POINT DE LANGUE

Promulguer Rendre une loi exécutoire en attestant officiellement et formellement son adoption.

La Charte de la langue française a été promulguée en 1977.

(enact, promulgate)

Une assemblée législative adopte des projets de loi, mais ces lois ne sont promulguées qu'au moment de la sanction royale.

Attention à la graphie. S'écrit toujours avec un « u » même devant les lettres « a » et « o ». Ce n'est pas le cas du substantif promulgation.

Sanction royale Cérémonie au cours de laquelle un représentant de la Couronne approuve un projet de loi adopté par la Chambre des communes et le Sénat pour en faire une loi du Parlement. Lorsque des projets de loi d'intérêt public ou privé ont été adoptés sous leur forme définitive par le Sénat et la Chambre des communes, ils n'attendent plus que l'annonce au Parlement de la sanction royale.

La sanction royale ne donne une force exécutoire à la loi que si celle-ci doit entrer en vigueur le jour où elle est sanctionnée.

Il serait bon d'entreprendre une étude approfondie avant de **promulguer** une loi sur la question.

Il serait nécessaire d'apporter d'autres modifications à la loi avant d'en **promulguer** les parties II et III.

Les lobbyistes exhortent le gouvernement à **promulguer** une nouvelle loi sur l'environnement.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins – CD-Rom**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Daphne A. Dukelow, **The Dictionary of Canadian Law**, 3^e éd., Toronto, Thomson, 2004.